

Système métrique

J'espère qu'on m'écouterà. Je dis aux députés: pour l'amour du ciel, votons dans le sens d'une gestion démocratique du pays. Ne nous laissons pas intimider par la bureaucratie. Ne permettons pas à ceux qui sont animés par des intérêts particuliers de parler au nom du peuple. Adoptons les amendements du député pour nous aligner sur ce que les nations britannique et américaine ont fait. Et surtout, monsieur l'Orateur, procédons démocratiquement. Ne recourons pas à la force en ces questions. Il y en a qui s'imaginent que la force et la contrainte sont nécessaires.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, comment le ministre responsable de la Commission du blé peut-il refuser encore d'appuyer les amendements à l'étude après nous avoir donné l'assurance que nous pourrions utiliser les deux systèmes, c'est-à-dire conserver les boisseaux et les acres dans l'industrie céréalière?

Certains ont dit que les simples agriculteurs de l'Ouest sont en faveur du système métrique. Cet appui n'a jamais existé. Le 1^{er} février 1976, il y a plus d'un an, j'ai effectué un sondage avec une seule question toute simple: Êtes-vous en faveur de l'adoption du système métrique? Soixante-cinq p. 100 des réponses étaient négatives. Cela me permet de dire que l'adoption du système métrique n'a jamais reçu l'appui populaire dans les provinces de l'Ouest.

Mais certaines sociétés céréalières ont prétendu parler au nom de la base. C'est faux, et je prouve par deux lettres. La première, datée du 9 février 1977, affirme ce qui suit:

Monsieur,

Lors d'une réunion récente des délégués du syndicat du blé de la Saskatchewan, on a abordé le problème de la conversion au système métrique dans l'industrie céréalière, et en particulier les mesures agraires.

Nous apprenons qu'il est question de ne plus utiliser l'acre mais l'hectare comme mesure agraire. Sachez que nous nous y opposons. A notre avis, il serait peu pratique de changer cette mesure car l'arpentage se fait en acres et ne coïnciderait pas exactement, une fois converti, avec les mesures métriques. Nous pensons également que ce changement ne servirait à rien étant donné que le grain pourrait continuer à se vendre en tonnes ou en kilos par acre plutôt que par hectare.

Nous demandons donc que l'acre continue d'être la mesure agraire utilisée. Nous comptons sur votre réponse.

Et c'est signé par le secrétaire des délégués du district 3 du syndicat du blé de la Saskatchewan.

J'aimerais également citer la lettre du comité Robsart du syndicat du blé de la Saskatchewan, en date du 9 février 1977. La voici:

... Le comité Robsart du syndicat du blé s'est réuni dans les bureaux de l'éleveur le soir du 8 février, avec nos délégués ...

On a longuement parlé du système métrique et des répercussions de la conversion. L'ensemble des délégués semblaient d'avis que la conversion au système métrique ne sera pas acceptée facilement par les agriculteurs et que l'on devrait conserver les mesures en boisseaux et en acres. Le comité s'est dit d'avis qu'il était absolument stupide de refaire l'arpentage en hectares. Après tout, il continuera d'y avoir des lots où des sections et cela coûtera des millions de dollars au pays. Ce n'est pas nécessaire.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Résolution—... proposé, appuyé par... que le système métrique ne s'applique pas en tonnes ou en hectares dans le secteur agricole pour les nombreuses raisons sus-mentionnées. Adoptée.

La lettre est signée de Howard Olson, secrétaire du comité Robsart du syndicat du blé.

C'est pour toutes ces raisons et pour bien d'autres que j'ai l'intention d'appuyer l'amendement proposé par le député de Moose Jaw.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le vote porte tout d'abord sur la motion n° 1. Sauf erreur, en même temps que la motion n° 1, la présidence met aux voix les motions n° 2, 4, 5, 7 et 8. Est-ce bien entendu et êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord

L'Orateur suppléant (M. Turner): Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'ordre adopté le jeudi 24 mars 1977, les votes inscrits sur les motions sont reportés à lundi prochain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) propose la motion n° 3:

Qu'on modifie le bill C-23, loi facilitant la conversion au système métrique, à l'article 3, en ajoutant immédiatement après la ligne 12, page 2, ce qui suit:

«(3) Le présent article entrera en vigueur le premier jour de mars 1980.»

—Monsieur l'Orateur, la motion qu'on vient de proposer en mon nom a été proposée au comité permanent par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling). Je signale que la motion n° 3 n'a pas grand-chose à voir avec la Commission canadienne du blé. Une fois adoptée, elle toucherait tous les consommateurs canadiens. Elle cherche à modifier l'article 3, qui modifie la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et la loi sur les poids et mesures. Il s'agit clairement d'une question concernant tous les consommateurs canadiens.